

27

Commission permanente Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : Mme ROUX

47588

40 - Ressources humaines

Transformations et redéploiements de postes

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

POLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Laboceca

Il est demandé la transformation d'un poste d'assistant.e conseil en hygiène, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C - filière technique, **poste 3418**, en un poste de technicien.ne conseil en hygiène et sécurité alimentaire, cadre d'emploi des techniciens, catégorie B - filière technique, afin d'être en adéquation avec les missions du poste.

POLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Il est demandé la transformation des postes dont le détail figure en annexe, afin d'être en adéquation avec les missions ainsi que le profil statutaire des agents occupant les postes (emplois passerelles C / B).

DIVERS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pluriannuel des emplois, il est également demandé la transformation des postes dont le détail figure en annexe à la présente note.

Décide :

- d'autoriser la transformation d'un poste d'adjoint technique, catégorie C - filière technique (3418), en un poste de cadre de technicien, catégorie B - filière technique ;
- d'autoriser la transformation et le redéploiement des postes listés en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231017

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation